



Markus Bünter, Agroscope, Hanspeter Kreis, OFAG, Tabea Bösch, ecogenics et Elke Brühlhart, Concerplant | 25 août 2015

C23 – Liste de contrôle

Liste de contrôle pour le prélèvement d'échantillons foliaires destinés à l'identification des variétés d'arbres fruitiers par la méthode de biologie moléculaire en vue de la certification – test par les pépinières

Génotypage des variétés de fruits à pépins et des fruits à noyau

Référence/sigle: buma/ebr

Contexte

La vérification de l'identité variétale en vue de la certification est obligatoire dans les parcelles de porte-greffes/greffons P2. La méthode de biologie moléculaire, rapide, remplace la méthode pomologique qui nécessite plusieurs années. De 2007 à 2011, Concerplant a fait vérifier l'identité de toutes les variétés présentes dans les parcelles de porte-greffes/greffons P2. Les variétés nouvelles ou les plantes remplacées doivent être échantillonnées par les pépinières responsables et diagnostiquées par la société ecogenics. Les résultats des analyses d'ecogenics doivent être envoyés à l'Office fédéral de l'agriculture, secteur Santé des végétaux et variétés en vue de l'agrément des lots pour la certification. Les examens supplémentaires éventuellement nécessaires sont effectués en accord avec l'OFAG et le service phytosanitaire d'Agroscope.

Matériel

- étiquettes pour identifier les plantes d'où sont prélevés les échantillons,
- enveloppes C6 sans fenêtre, pour l'envoi des échantillons foliaires,
- fiche d'accompagnement (annexe 1),
- glacière.

Quelles sont les variétés à contrôler ?

En principe, il convient de vérifier l'identité des variétés qui ont le statut «en suspens». Des informations détaillées à ce sujet figurent sur le formulaire «Certification – Fiche de contrôle de l'année en cours» édité en mars/avril et dans la lettre envoyée par Concerplant en automne.

Préparatifs pour le prélèvement d'échantillons foliaires

Préparer pour chaque lot une étiquette et une enveloppe, en y faisant figurer les indications suivantes:

- **Producteur:** numéro CH, p.ex.: CH-12345
- **Numéro de lot:** p.ex.: 12345-AB-06-047
- **Type et variété de fruit:** p.ex.: A Elstar

Prélèvement des échantillons foliaires

- Période de prélèvement: ecogenics offre deux possibilités durant la période de végétation: envoi des échantillons entre le 1^{er} et le 15 juin ou entre le 1^{er} et le 15 septembre. Des examens sont possibles à d'autres moments, mais ils sont facturés au prix coûtant, soit 40 francs + TVA par échantillon (état août 2015).
- Les échantillons doivent être prélevés lorsque le feuillage est sec, car ils sont destinés à être cryogénisés. Les feuilles prélevées doivent être entièrement développées, mais encore jeunes. Choisir de préférence la troisième ou la quatrième feuille sous la pousse apicale et effectuer le prélèvement avec le pétiole (cf. illustration ci-dessous).
- Par lot, choisir en principe une plante sur laquelle on prélèvera les échantillons.
- Prélever une feuille par arbre et l'insérer dans l'enveloppe préparée à cet effet; cette enveloppe doit immédiatement être déposée dans la glacière.
- Identifier l'arbre sur lequel l'échantillon a été prélevé en y fixant l'étiquette comportant les indications correspondantes. L'étiquette doit rester au moins deux ans sur l'arbre, afin de permettre des investigations supplémentaires si nécessaires.

Prélèvement d'échantillons foliaires sur les plantes mères de greffons:

Prélever la troisième ou la quatrième feuille depuis la pousse apicale, avec son pétiole entier.



Envoi des échantillons

Les enveloppes contenant les échantillons foliaires ainsi que la fiche d'accompagnement (annexe 1 – C24) doivent être emballées dans une boîte et envoyées le jour même par courrier A à l'adresse suivante:

Ecogenics GmbH
Identification variétale
Schützenstrasse 15
9436 Balgach

Tél. 071 726 15 55 ;
info@ecogenics.ch / www.ecogenics.ch

Important: ne pas effectuer de prélèvement d'échantillon le vendredi ou le samedi

Organisation

Il importe de veiller à ce que la traçabilité au moyen des étiquettes fixées aux arbres et des enveloppes contenant les échantillons foliaires soit garantie.

Résultat

Ecogenics fait parvenir les résultats d'analyse, accompagnés de la facture, à la pépinière.

La pépinière envoie une copie des résultats à l'Office fédéral de l'agriculture, secteur Santé des végétaux et variétés.

Le résultat est consigné dans la banque de données «Cert-Info».

L'OFAG et le service phytosanitaire d'Agroscope sont compétents pour ce qui concerne les investigations ou mesures qui s'ensuivraient.

